



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude organise **conjointement** avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Vienne le concours de :

Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe territorial

Epreuve d'admission : à partir du 5 mars 2012

Nombre de postes : 67 à titre externe.

Conditions d'accès au Concours Externe :

Etre TITULAIRE soit:

- du certificat d'auxiliaire de puériculture
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture
- du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés **entre le 13 décembre 2011 et le 11 janvier 2012 à minuit** (*cachet de la poste faisant foi*) et déposés au plus tard **le 19 janvier 2012 à minuit** (*cachet de la poste faisant foi*) à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de l'Aude
Maison des Collectivités
85 Avenue Claude Bernard
BP 90102
11022 CARCASSONNE CEDEX
☎ : 04.68.77.79.79
www.cdg11.fr

POSSIBILITE DE PRE-INSCRIPTION SUR LE SITE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE : www.cdg11.fr.

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER DEVRA ETRE ACCOMPAGNEE D'UNE
ENVELOPPE 21 X 29,7 TIMBREE AU TARIF EN VIGUEUR (PLUS DE 20 GR).